

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Chantal NYS - Rodrigue DESMET – Thérèse-Marie COUVREUR – Patrick BOSSUT – Annick CASTELEIN – Antonio DA SILVA – Anne THOREZ – Michel PETILLON – Thibault TELLIER – Rose-Marie BUCHET – Fernando ROCHA – Laurent WINDELS – Claudine ZAHM – Xavier DUQUESNE – Réjane CASTEL – Colette DEBEUF – Dany DELBECQUE – Louis COSYN – Claudie RIUS – Mustapha GUIROUS – Thierry MITTENAERE – Jonathan GLIBERT – Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA – Jeannique VANDEWIELE

PROCURATION :

Nathalie CARDON donne procuration à Rodrigue DESMET
Jaquelina FONSECA donne procuration à Thibault TELLIER
Claudine ZAHM donne procuration à Colette DEBEUF (procuration qui s'est levée à 19h03)
Franck GILME donne procuration à Patrick BOSSUT
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Laurent WINDELS
Alexandra COUSTY donne procuration Annick CASTELEIN
Peggy ROBERT donne procuration à Chantal NYS
Anne THOEZ donne procuration à Michel PETILLON (départ à 21h03)

ABSENTS :

NEANT

EXCUSEE :

NEANT

SECRETAIRE :

Louis COSYN

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2016

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE SEPT CREANCES DE LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

Après débat a été adoptée la délibération sur la levée de prescription quadriennale de 7 créances de la CNRACL selon le détail ci-dessous :

AGENTS	ANNEES	MONTANT
1 ^{er} agent	En partie années 1998 à 2002	4.492,29 €
2 ^{ème} agent	En partie année 1996	169,46 €
3 ^{ème} agent	En partie années 1988-1989-1990-1992-1993-1995 et 1996	635,09 €
4 ^{ème} agent	De novembre 1982 à Décembre 1989	1.713,21 €
5 ^{ème} agent	En partie années 1998 à 2002	3.257,38 €
6 ^{ème} agent	En partie année 2001	101,90 €
7 ^{ème} agent	En partie année 2005	4,89 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la délégation d'attributions au Maire.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.4- DISPOSITIF DE TITULARISATION APPLICABLE AUX AGENTS CONTRACTUELS – PROLONGATION DE DEUX ANS DU DISPOSITIF

Après débat a été adoptée la délibération sur la prolongation de 2 ans du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – RESILIATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE RONCQ ET TOURCOING – NOUVELLE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN – RONCQ ET TOURCOING – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE

Après débat a été adoptée la délibération sur la résiliation de l'entente intercommunale entre Roncq et Tourcoing, sur la nouvelle convention tripartite entre Neuville-en-Ferrain – Roncq et Tourcoing. Ont été désignés comme membres de la conférence intercommunale : titulaires R. DESMET – T. TELLIER – E. ZAJDA / suppléants : F. Gilmé – C. Debeuf – Jeannique VANDEWIELE (opération de désignation par main levée, en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- CLASSE DE DECOUVERTURE – CLIS (CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE) - TARIFICATION

Après débat a été adoptée la délibération sur la tarification classe de découverte pour la CLIS selon le détail ci-dessous :

Quotient familial CAF	Contribution familiale enfant = % du coût de revient du séjour
Egal ou supérieur à 1 500 €	25 %
Egal ou supérieur à 1 150 € - Inférieur à 1 500 €	22 %
Egal ou supérieur à 860 € - Inférieur à 1 150 €	19 %
Egal ou supérieur à 640 € - Inférieur à 860 €	16 %
Egal ou supérieur à 400 € - Inférieur à 640 €	13 %
Inférieur à 400 €	10 %

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- CARTE SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS - FORMALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur la formalisation de la carte scolaire en trois quartiers :

- Centre Bourg et Lierre : Ecoles maternelle Pauline Kergomard et élémentaire Pablo Néruda
- des Chats Huants : Ecoles maternelle Pablo Picasso et élémentaire Jacques Brel
- du Blanc-Four : Ecoles maternelle Marie Curie et élémentaire Jean Jaurès

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.08- ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU NORD – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) – PERIODE 2016/2019

Après débat a été adoptée la délibération donnant l'autorisation à Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix-Tourcoing le contrat « Enfance et Jeunesse » 2016- 2019 qui prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans, ainsi que les éventuels avenants au CEJ pendant les 4 années.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.09- TRAVAUX TERRAIN DE BICROSS – APPEL AU FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Après débat a été adoptée la délibération sur l'appel du fonds de concours au titre de l'année 2017 auprès de la MEL au taux le plus élevé possible à savoir 20 % du montant HT des travaux soit 6.000 €. Il a été donné autorisation au Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- RESEAU VIVONS EN FORME (VIF) – CONVENTION A RENOUVELER AVEC L'ASSOCIATION F.L.V.S

Après débat, l'assemblée délibérante a émis avis favorable au partenariat entre la ville et l'association FLVS et autorise le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.11 – INSTALLATION PAR FREE MOBILE D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-ROCH – FIXATION DE LA REDEVANCE

Après débat a été adoptée la délibération sur la fixation de la redevance annuelle de 12.000€. Il a été donné autorisation au Maire à signer la convention.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.12- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – MISE EN ŒUVRE DU RFID EN BIBLIOTHEQUE

Après débat a été adoptée la délibération sur demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député du Nord, au taux de 42.59 % soit 15 000 € HT.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.13- COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER D'HALLUIN – PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES – OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux connexes, hormis les plantations sur domaine privé (ou autre proposition), sur les modalités de financement. Il a été donné autorisation au Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.14- PROJET DE PERIMETRE DU FUTUR SYNDICAT MIXTE ISSU DE LA FUSION DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET DE SES AFFLUENTS (SIABNA) – PROPOSITION DE STATUTS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat a été adoptée la délibération sur sur le projet de périmètre du futur syndicat mixte issu de la fusion de l'USAN et du SIABNA ainsi que sur les statuts. Ont été désignés comme représentants au titre du comité de bassin de la becque de Neuville et au titre du collège électoral de la becque de la Neuville : R. DESMET et M. PETILLON (opération de désignation par main levée, en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.15- COMMERCES DE DETAIL – AUTORISATIONS D'OUVERTURES DOMINICALES ANNEE 2017 – LOI MACRON

Après débat a été adoptée la délibération sur l'autorisation d'ouverture des magasins dans la limite de 8 dimanches pour l'année 2017 : 15 janvier - 2 juillet - 3 septembre – 3-10-17-24 décembre et le 31 décembre 2017 (choix de la commune). Les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité seront pris avant le 31 décembre 2016.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.16- LOCATION DE SALLES MUNICIPALES – TARIFICATION AUX PARTICULIERS-ACTUALISATION – TARIFICATION AUX ENTREPRISES-INSTAURATION

Après débat a été adoptée la délibération sur la tarification avec effet au 1^{er} janvier 2017 (tarifs appliqués pour les réservations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2017) selon le détail ci-dessous :

POUR LES PARTICULIERS : Le dispositif est réservé aux roncquois, ou enfants, ou petits-enfants de roncquois, dans le cadre de l'organisation de vins d'honneur de mariage. La location se terminera à 20 heures.			
SALLE GEORGES CATRY - Place Jean Jaurès		300 €	
SALLE LA MARELLE - Rue Jules Watteeuw		300 €	
POUR LES ENTREPRISES RONCQUOISES OU EXTERIEURES - Pour l'organisation de réunions et/ou séminaire			
		Semaine *	Week-end *
SALLE JOEL BATS - Rue de Lille	60 personnes - Pas d'office	84 €	120 €
SALLE LA MARELLE - Rue Jules Watteeuw	120 personnes - Pas d'office	168 €	300 €
SALLE GEORGES CATRY - Place Jean Jaurès	200 personnes - Office	320 €	440 €
ANCIENNES ECURIES - Rue de la Latte	100 personnes - Pas d'office	320 €	440 €

*prix à la journée

Caution de 200 € aux particuliers et de 500 € aux entreprises roncoquoises et extérieures.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.17- ADMISSION EN NON-VALEURS – EXERCICES 2014 – 2015 ET 2016

Après débat a été adoptée la délibération sur l'admission en non-valeur des différents produits irrécouvrables.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.18- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - MODIFICATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'application d'une durée d'amortissement de 10 ans pour le compte 21532 et 3 ans pour le compte 2185.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.19- EXERCICE BUDGETAIRE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Présentation de la Décision Modificative n° 3. Après débat la délibération a été adoptée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 022 – Dépenses imprévues	-	20 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+	20 000 €
TOTAL		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	-	20 000 €
Chapitre 040 – Immobilisations corporelles	+	20 000 €
TOTAL		0 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.20- DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Après présentation du DOB 2017 s'est ouvert le débat.

1.21- CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES A L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport de la CRC n'a soulevé aucune observation de l'assemblée délibérante.

1.22- RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le rapport annuel 2015 de la commission communale d'accessibilité n'a soulevé aucune observation de l'assemblée délibérante.

=>Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 29 septembre 2016 : 37 (pas d'observation)

=> MEL : rapport d'activité 2015 de la commission intercommunale pour l'accessibilité (pas d'observation)

Levée de séance à 21h30
M-VL/FV/MV – le 16 décembre 2016